

Un budget en hausse pour favoriser l'agro-écologie et la gestion des risques

© 27/09/2019 |  Terre-net Média

Le budget du ministère de l'agriculture est prévu en hausse de 4 % à 4,8 milliards d'euros, avec un renforcement de la prévention des risques sanitaires et le maintien d'une réserve pour financer d'éventuelles crises, selon le projet de loi de Finances 2020.

« Le ministère a les moyens de ses ambitions » : répondre « aux enjeux climatiques par la transition agro-environnementale » et la formation, a assuré le ministre de l'agriculture Didier Guillaume vendredi lors d'une conférence de presse.

Dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et de la protection des animaux contre les épizooties, le budget est augmenté de 6,5 % sur un an à 570 millions d'euros. Ainsi, pour anticiper la possibilité d'une sortie de l'UE sans accord de la Grande-Bretagne, 320 agents supplémentaires sont prévus en 2020, pour un total de 360, pour rétablir les contrôles sanitaires aux frontières si nécessaire.

W

#PLF2020 Retrouvez les grandes priorités et les éléments de contexte du projet de **#budget 2020** du **@Min_Agriculture**

?? <https://t.co/SbZNZ8EIw9> pic.twitter.com/0rqwzCLWcl

— Alim'Agri (@Min_Agriculture) September 27, 2019

Le fonds pour aléas, qui a permis de distribuer 200 millions d'euros en 2019 aux agriculteurs sinistrés en 2018, sera doté pour 2020 d'une réserve de 175 millions, qui « pourra également être mobilisée dans l'éventualité du paiement de pénalités à la Commission européenne », selon le projet de loi.

Faire face aux aléas

À cela s'ajoutent 60 millions d'euros pour le fonds de calamité agricole, abondé par les cotisations d'agriculteurs, ce qui porte le financement d'éventuelles crises à 230 millions d'euros.

« Aujourd'hui, le système est à bout de souffle, et ce n'est pas au public de financer cela », a assuré le ministre en indiquant avoir lancé avec le monde agricole une réflexion sur « comment mettre en place une assurance généralisée pour répondre aux aléas dont on sait qu'ils seront de plus en plus nombreux ».

Didier Guillaume a assuré que si la somme de 230 millions d'euros n'était pas suffisante « la solidarité sera présente » et « on abondera s'il le faut ». « Si notre assurance se met en place assez vite, on espère verser moins. Si ce n'est pas le cas ce sera sans doute plus », a-t-il ajouté.

Le ministre a indiqué qu'il comptait aussi pousser les agriculteurs vers plus de responsabilité en réinscrivant dans le budget la possibilité pour chaque agriculteur d'épargner d'une année sur l'autre jusqu'à 150 000 euros sans payer d'impôt l'année du dépôt, car « tout ce qui permettra de ne pas aller sur (le fonds) des calamités agricoles sera très important ».

Par ailleurs, le ministre a confirmé la baisse de 15 % de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti, amputant ainsi le budget des chambres d'agriculture de 45 millions d'euros. « Au lieu d'appuyer les Chambres d'agriculture qui ont pour mission d'accompagner les agriculteurs dans ces transformations, le gouvernement fait le choix de leur supprimer des moyens. C'est incompréhensible ! », a réagi la FNSEA vendredi soir.

Lire aussi : [Assurance récolte - Les recommandations pour tenter de développer le dispositif](#)